

Commune de Saint-Galmier

EXTRAIT

DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 18 MAI 2022

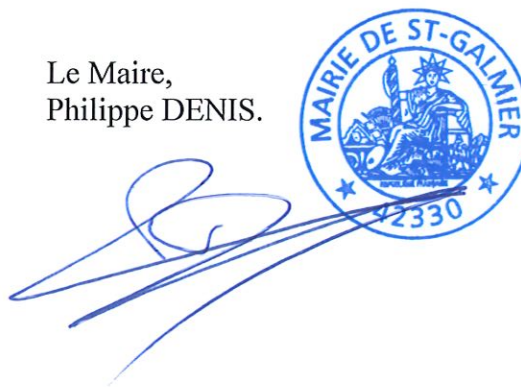
(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 14 avril 2022.
- Décide, à l'unanimité, de créer un Comité Social Territorial local en fixant le nombre de représentants du personnel à 3 et le nombre de représentants de la collectivité à 3.
- Approuve, à l'unanimité, la mise en place d'un groupement de commandes géré par Andrézieux-Bouthéon pour la réalisation du diagnostic territorial préalable à la mise en place d'une convention territoriale globale entre la CAF et les communes du territoire défini.
- Approuve, à l'unanimité, la mise en œuvre du dispositif chantiers éducatifs pour 2022.
- Prend note du montant de la redevance totale versée par la Société des Eaux Minérales d'Evian à la Commune pour l'année 2022 (Délibération annulant et remplaçant celle du 14 avril 2022).
- Prend acte des décisions du Maire.

Le Maire,
Philippe DENIS.

The image shows a blue ink signature of Philippe DENIS written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ST-GALMIER' at the top, a central emblem featuring a figure holding a staff, and the number '42330' at the bottom. Two small stars are positioned on either side of the emblem.

*Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie
aux heures habituelles d'ouverture.*

Affiché le 19 mai 2022